



Arrière d'un trop perçu sur salaire

Par **Maxous**, le **25/03/2015** à **16:51**

Bonjour,

Je suis employé au TGI et je suis fonctionnaire de la justice et mon salaire m'est versé par la trésorerie générale, en 2006 j'ai reçu un courrier des finances publiques me demandant de leur payer la somme de 3864€ d'un trop perçu sur salaire, en premier je leur ai demandé une remise gracieuse de ma dette, et il m'en on accordé la somme de 1300€ et me demandait de régler le reste due soit 2564 € en une seul fois, chose qu'il m'était impossible avec un seul salaire, qui je crois a l'époque était de 1400€ , mon épouse ne pouvant plus travailler et mise en invalidité, 3 enfants et le crédit principale de la maison qui était lui de environ 400€, donc je leur ai demandé un échéancier et ils m'en on proposé un qui restait bien évidemment tout aussi impossible. J'ai donc appelé directement le service de recouvrement en leur disant que bien évidemment je les remerciais pour une partie de la remise mais que je ne pouvais hélas pas payer l'échéancier proposer et que faire, et la personne que j'ai eu, une dame à l'époque m'a demandé de faire un courrier en expliquant qu'il m'était impossible de me tenir à l'échéancier demandé et de proposer la somme que je pouvais verser par mois tout en joignant un premier chèque de cette somme pour montrer ma bonne fois et de continuer ainsi jusqu'à ce que l'on me réponde, c'est donc ce que j'ai fais, j'ai proposé 50€ par mois et j'ai joint un premier chèque, et depuis je paie mes 50€ tout les mois, mais j'ai commencé à payer un peu plus tard que 2006 puisqu'il y a eu plusieurs demande et courrier de fait, mais j'ai due commencer en 2007, je vais rechercher dans mes papiers pour savoir la date, mais cela fait de sur plus de 8 ans. Et puis il y a 2 jour, je reçois une lettre des impôts qui me dit qu'il vont procéder à une saisie sur salaire pour la somme de 1956€ que je leur doit depuis le 29/09/2006, je les appel donc car je ne comprends absolument pas ce qu'il ce passe et pense que c'est une erreur de leur part et là je tombe sur la personne la plus froide et intolérante que j'ai pu rencontrer a ce jour, qui me dit que je n'ai pas respecté l'échéancier que j'avais eu et que je devais donc m'acquitter de suite de ma dette, je lui explique donc tout ce que je vous ais décrit, et lui dit aussi que la somme qu'il m'indique n'est pas possible vue la remise gracieuse partiel et depuis le temps que je paie et que je n'ai jamais eu de réponse à ma

demande que j'ai donc écouté ce que m'avait demandé la personne au téléphone, et sur ce il m'annonce froidement que n'ayant pas de réponse c'est que sa été refuser et que vue que je n'ai pas respecté l'échéancier proposé il me retirais la remise gracieuse qu'il m'avais été accordé. Alors là je suis tomber sur le C.. je ne savais pas que de ne pas répondre à une demande voulait dire que c'étais refusé, je ne suis pas devin et vue que je paie depuis plus de huit ans il s'en aperçoit seulement, je trouve cela écœurante et je vois la dedans une façon plutôt inadmissible de récupérer une somme qui m'a été accordé pour se remettre encore de l'argent dans les poches sur le petit contribuable, et je me demande jusqu'à quel point dans qu'elle poche va cette somme. Pourriez vous me dire si ils on encore le droit de me demander cette somme depuis maintenant 9 ans en arrière, si oui, ont ils le droit de me faire une saisie sur salaire alors que je verse régulièrement la somme que je leur avais demandé et surtout ont ils vraiment le droit de me retirer ma remise gracieuse alors que je n'ai jamais refuser de payer et que je l'ai toujours fais depuis, je voudrais savoir si quelqu'un sait et peu me dire que si les impôts ne vous réponde pas sa veut dire non et pourquoi alors depuis ils ne m'ont pas envoyé eux un courrier de relance, en général quand vous devez de l'argent aux impôts ils n'attendent pas 9 ans pour vous les réclamer, c'est au contraire tout l'inverse ils ne vous laissent pas respirer tant qu'ils n'ont pas eut leurs sous !!!SVP quels sont mes droit vis à vis d'une aussi mauvaise fois, merci.